



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1275-295 et 1273-13**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-295 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- **Prévoir des dispositions particulières concernant l'enfouissement des fils conducteurs et d'alimentation électrique, téléphonique ou de câblodistribution;**
- **Modifier la grille des usages et normes de la zone H1-750-A pour y permettre l'usage « enseignement aux niveaux de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire (851) », ainsi que les normes applicables à cet usage.**

QUE le Règlement n° 1273-13 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1273 afin d'exclure la contribution pour fins de parcs pour toute acquisition d'un terrain par la Ville

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 15 mars 2021.

QUE ces règlements ont été examinés et approuvés par la résolution numéro CA 21-04-07-21 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 7 avril 2021 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ces règlements a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le neuvième (9^e) jour du mois d'avril deux mille vingt-et-un (2021) sous le numéro de certificat VD 2021-05.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, au 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce treizième (13^e) jour du mois d'avril deux mille vingt-et-un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca